

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AVRIL 2013

Le mardi 30 avril 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 25 avril 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM. CHAIGNEAU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAU.

Excusés : M. DECOU.

Secrétaire : Mme PIOT Marylène.

Monsieur le maire invite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Il n'y a aucune observation, il propose aux élus de signer le registre.

1 – CONTRAT DE DEGRAISSAGE DE LA HOTTE A LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le maire présente les devis transmis par plusieurs entreprises qui ont été sollicitées pour assurer la prestation « dégraissage et nettoyage des installations de la cantine scolaire », soit :

- Société RP Ouest 250,00 € HT (durée du contrat non précisée) L'Herbergement (85)
- Protechlav 270,00 € HT/ an (durée du contrat 24 mois) Saintes (17)

Après délibération, le conseil municipal choisit de donner suite à la proposition de la société Protechlav qui a déjà donné entière satisfaction, les années précédentes.

2 – RENOUVELLEMENT DES PLANS COMMUNAUX

M.Fouché a été missionné pour prévoir le renouvellement des quatre plans de la commune se trouvant dans le bourg, à Bougouin, à la Chesnaye et Vaumoreau plus l'acquisition d'un plan pour le secrétariat. Les plans actuels ne sont plus à jour.

Un devis a été demandé à Mme Métais, géomètre expert à St-Maixent pour un travail de mise à jour au vue des nouveaux lotissements et du travail fait sur la réorganisation de la voirie. Ce devis se monte à 682,01 € TTC auquel il faudra ajouter le coût de la confection de reproduction (non connu à ce jour).

Depuis peu, le SIGIL a fourni au secrétariat un plan confectionné par leurs services. Ce plan présenté ce soir représente à la fois les rues mais aussi les maisons ainsi que chaque parcelle. Renseignements pris, le SIGIL accepterait d'y apporter des modifications, des photos, une légende ... Une fois mis à jour, il serait proposé à la commune au tarif de 100,00 € TTC /pièce. Ce tarif est donc plus attractif que dans le premier cas.

Les élus optent donc pour le plan du SIGIL qu'ils trouvent très bien fait. Affaire à suivre.

3 – TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu la délibération initiale du conseil municipal en date du 18 septembre 2007, fixant le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 21 mars 2013 ;

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le maire de fixer un taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade de rédacteur principal 1^{ère} classe.

4 – RENOUELEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le maire informe les élus que dans le cadre de la réforme territoriale (loi du 16/12/2010) de nouvelles règles de répartition des sièges au conseil communautaire entreront en vigueur lors des prochaines élections en 2014.

Les communes ont la possibilité d'une répartition entre deux hypothèses :

- Une répartition libre à définir dans le respect de certains principes prévus par l'article L.5211-6-1 du CGCT avec l'accord des 2/3 des communes membres représentant la moitié de la population ou l'inverse.

- Dans le respect des strates démographiques de l'article L.5211-6-1 du CGCT, où le nombre de sièges à répartir entre communes est réalisé à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Dans cette dernière hypothèse, le nombre de sièges par commune serait le suivant :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE SIEGES DEFINITIF PAR COMMUNE
AIGONNAY	610	1
BEAUSSAIS-VITRE	955	2
CELLES-SUR-BELLE	3753	10
FRESSINES	1357	3
MOUGON	2044	5
PRAILLES	658	1
SAINT-MEDARD	109	1
SAINTE-BLANDINE	697	1
THORIGNE	1267	3
		27

Après délibération, les élus optent pour la 2^{ème} répartition ainsi présentée.

5 – AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 5 ET N° 7 (Convention constitutive de groupement de commandes)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de sécurité sur les deux routes départementales (RD 5 et RD 7) desservant à la fois les communes de la CRECHE, SAINTE-NEOMAYE et FRESSINES. Après différentes réunions de travail, les trois communes ont émis le souhait de travailler ensemble sur ce projet commun.

Il donne lecture de la convention constitutive du groupement de commande entre les trois communes permettant de mettre en commun les moyens en terme de consultation de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux et de répartir les frais sur chaque commune, en fonction de la longueur de voirie concernée.

Les élus émettent un avis favorable à ladite convention et chargent Monsieur le maire de la signer.

Ils nomment M. Niveau, personne responsable du marché (PRM), chargé de signer tout document relatif à ce projet.

Le coordinateur, pouvoir adjudicateur du groupement de commande est la commune de Fressines.

6 – CONSULTATION TBI ECOLE (Matériel informatique)

Madame Moreau rappelle le projet d'équipement de l'école en matériel informatique, consistant en la fourniture d'une classe mobile avec PC portables et pour chaque classe d'un vidéo projecteur interactif avec support de projection. Le coût global de l'opération est estimé à 48 080,32 € HT mais l'acquisition pourrait se faire en plusieurs tranches.

Après délibération les conseillers décident de lancer une consultation par procédure simplifiée auprès de plusieurs entreprises.

Monsieur le maire est chargé de solliciter par courrier des professionnels en précisant les critères de sélection fixés à 50 % pour le prix, 40% pour la formation proposée et la maintenance et 10 % pour le délai de livraison et l'installation.

La date limite de réception des offres est fixée au 5 juin 2013 à 17h en mairie.

7 – SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) DU PAYS HAUT VAL de SEVRE

Les élus ont reçu une plaquette les informant du projet de SCOT du Haut val de Sèvre, ainsi que l'information du dépôt en mairie d'un CD-Rom pouvant être consulté.

Le SCOT, document d'urbanisme de référence pour une politique d'aménagement et de développement durable, est en cours depuis trois ans. Le comité syndical a arrêté son projet le 21 mars 2013 et demande son avis à la commune de Fressines, en tant que commune limitrophe.

Les élus n'émettent aucune observation particulière à ce document.

8 – DPU (Droit de Prémption Urbain) SUR LA PARCELLE AI 369 SUITE A DECLARATION D'ALIENER

M. le maire quitte la séance puisqu'il est directement concerné par ce point mis à l'ordre du jour.

M. Fouché Patrice prend la parole.

Il explique que d'ordinaire, M. le maire traite lui-même les demandes de Droit de Prémption Urbain puisqu'il a reçu délégation des élus à ce sujet.

En effet, chaque projet d'acquisition d'une parcelle de terrain (en zone U) est soumis à la commune pour connaître si elle veut faire valoir son droit de prémption sur le bien en question.

Aujourd'hui, la demande est un peu différente car le futur propriétaire est M.Nivau et sa compagne qui souhaitent faire l'acquisition d'une petite parcelle de 146 m² qui jouxte leur propriété.

M.Fouché donne lecture du courrier, transmis en mairie, de M.Coulais et Mme Cosset, voisins de M.Nivau, défavorables à cette transaction. Ils font valoir que cette parcelle, à l'origine, devait servir d'accès à un éventuel prolongement du lotissement du clos de la Badinière et que le projet d'acquisition par M.Nivau va bloquer cet accès.

M.Fouché explique qu'en réalité, l'accès a déjà été bloqué par M. Coulais et Mme Cosset puisqu'ils ont déjà fait, de leur côté, l'acquisition de la parcelle AI 418, bloquant la desserte dans l'hypothèse d'un projet de deuxième phase du clos de la Badinière.

Les élus ont considéré que la demande de M. Coulais de laisser une bande de terre de 4m de large sur la parcelle AI 369, relevait du droit privé pour lequel l'équipe municipale n'est pas compétente. Un rapprochement vers l'actuel propriétaire ou le futur acquéreur pourrait avoir lieu pour une entente amiable.

M.Fouché demande un vote à main levée : tous les élus présents (12 personnes) sont contre la prémption du bien en question qui n'a aucun intérêt pour la collectivité.

Une réponse en ce sens sera adressée à Mme Cosset et M.Coulais.

M.Nivau réintègre l'assemblée.

9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information

- La Fressi'Nature du 8 mai 2013 a vu 870 inscriptions à la course.
La commune prendra en charge la location des toilettes sèches pour 100 € TTC.
- 8 mai : même programme que l'an passé.
- 14 juillet 2013. Les élus font le choix du feu d'artifice à 1 756 € TTC des Ets SEDI.

Voirie/bâtiments

- Le Pata (Point à temps pour enrobé) commencera la deuxième semaine de mai.

Ecole

Une rencontre a eu lieu avec les enseignants pour la prochaine réorganisation du temps scolaire.

Les enseignants proposent les horaires suivants : 8h45 → 11h45 et 13h30 → 16h00

Le mercredi : 8h45 → 11h45

Le vendredi, sortie à 15h, sauf pour les enfants qui devront faire du soutien scolaire qui resteront de 15h à 16h. les autres enfants seront soit en garderie, soit en activités (à voir).

M.Rousseaux : qui paiera ces activités ?

M.Nivau : ce n'est pas encore défini, c'est à réfléchir.

Mme Légereau : les enfants pourront partir à 15h le vendredi ?

Mme Moreau : oui.

M.Rousseaux : les cours d'anglais pourront avoir lieu pendant ce temps ?

Mme Moreau : oui.

M.Nivau : les associations vont être réunies pour savoir si des propositions peuvent être faites pour cette heure du vendredi soir.

Mme Légereau : Y aura-t-il de la garderie le mercredi midi ?

M.Nivau : oui, jusqu'à 12h30. Des enfants pourraient aussi se rendre au centre de loisirs de Mougou. Une étude est en cours pour l'accueil et le transport.

Mme Légereau : connaît-on la capacité du centre de loisirs ?

M. le maire : non, un bungalow est prévu dans l'attente d'une construction.

M.Rousseaux : Ces activités périscolaires sont-elles obligatoires ?

M.Nivau : non, elles ne sont pas obligatoires.

La seule difficulté sera la sortie du mercredi car tous les enfants vont sortir en même temps, d'où la nécessité d'une garderie.

Mme Moreau programme une commission école le mercredi 15 mai à 20h30 pour la poursuite de cette réorganisation scolaire.

M.Fouché : les horaires sont-ils définitifs ?

M.Nivau : une réunion courant mai avait été proposée en cas d'observations par les différents interlocuteurs sur le dernier compte rendu du Conseil d'école. Puisqu'aucune observation n'a été faite, cette réunion n'a pas lieu d'être. Au final, c'est l'Education Nationale qui valide les horaires.

M.Chaigneau/C.C.A.S.

Le prix de revient du repas des aînés 2013 est de 13,65 € TTC (hors animation et fleurs).

10 – QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire annonce une invitation de l'A.C.C.A. à un apéritif, lors du vide grenier du 5 mai 2013.
- Les subventions obtenues à ce jour sont : 22 900 € pour le matériel informatique de l'école et 2 100 € pour l'étude sur les travaux mairie phase II.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.